

PLAN DE COURS

ORT-6502 : Stage II

NRC 87451 | Automne 2025

Préalables : ORT 6029 ET ORT 6101 ET ORT 6143 ET ORT 6501

Formule d'enseignement : Présentiel

Temps consacré : 0-0-6

Crédit(s) : 2

Ce stage vise à développer chez l'étudiant les attitudes et habiletés requises pour l'évaluation des troubles de la parole et du langage et pour l'intervention grâce à la mise en œuvre d'un plan d'intervention.

1. Veuillez noter que les dates d'abandon avec ou sans remboursement et échec seront calculées en fonction de vos dates réelles de stage. Les dates peuvent donc différer de celles indiquées sur monPortail. Pour de plus amples informations, veuillez écrire à gestionetudes.rea@fmed.ulaval.ca. 2. LABORATOIRES EN PRÉSENTIEL — VOIR LE SITE DE COURS SUR MONPORTAIL POUR L'HORAIRE DÉTAILLÉ.

Pour connaître le local du cours et des évaluations, consultez le site de cours.

Plage horaire

Cours en classe		
vendredi	12h30 à 15h20	Le 5 sept. 2025
	10h30 à 11h50	Le 10 oct. 2025
	08h30 à 15h20	Le 12 déc. 2025
	08h30 à 15h20	Le 12 déc. 2025
Laboratoire		
-	00h00 à 00h00	Du 2 sept. 2025 au 12 sept. 2025
Stage		
-	00h00 à 00h00	Du 8 sept. 2025 au 2 déc. 2025
Atelier		
mercredi	15h30 à 17h20	Le 17 sept. 2025

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=176763>

Coordonnées et disponibilités

Véronique Caron, M.P.O. orthophoniste
Collaboratrice
Pavillon Ferdinand Vandry

Secrétariat des stages en orthophonie
Soutien administratif aux stages
stages.ortho@fmed.ulaval.ca

veronique.caron@fmed.ulaval.ca
Tél. : 418-656-2131 poste 402874

Tél. : 418 656-2131 poste 402033
Télec. : 418 656-5476

Disponibilités

Anne Marie Lanoue et Véronique Caron se partagent la coordination des stages en orthophonie. Vous pouvez donc communiquer avec l'une ou l'autre pour toutes questions relatives aux stages.

Un premier contact par courriel est recommandé. Au besoin, une rencontre individuelle pourra être planifiée.

Anne-Marie Lanoue, M.O.A. orthophoniste

Responsable du cours

Pavillon Ferdinand Vandry, Local 4574

anne-marie.lanoue@fmed.ulaval.ca

Tél. : 418-656-2131 poste 413183

L'Université reconnaît le droit à la déconnexion des professeures et professeurs, des personnes chargées de cours et des autres membres du personnel enseignant. Cela signifie que ces personnes ne sont pas tenues de consulter les messages qui leur sont envoyés (courriel, boîte vocale, message dans un forum, etc.) pendant les soirs, fins de semaine, jours fériés et vacances. La personne qui aura envoyé un message durant ces périodes devra donc s'attendre à recevoir une réponse dans un délai raisonnable, calculé à partir de la reprise des heures normales de travail.

Soutien technique

Centre Techno-pedago (FM)

Pavillon Ferdinand-Vandry

www.fmed.ulaval.ca 

techno-pedago@fmed.ulaval.ca

Toutes sessions (du 1 janvier au 31 décembre)	
Lundi	8 h à 16 h 30
Mardi	8 h à 16 h 30
Mercredi	8 h à 16 h 30
Jeudi	8 h à 16 h 30
Vendredi	8 h à 16 h 30

Sommaire

Description du cours	4
Introduction	4
Objectif terminal	4
Compétences et apprentissages clés	4
Approches pédagogiques	4
Contrat d'apprentissage	4
Responsabilités des superviseurs	5
Responsabilités des stagiaires	5
Activités à réaliser dans le cadre du stage	6
Contenu et activités	6
Évaluations et résultats	7
Calendrier des évaluations	7
Informations détaillées sur les évaluations formatives	7
Appréciation du stage par l'étudiant	8
Planification d'une activité d'intervention	8
Complexification de l'objectif et planification d'une activité d'intervention	8
Note de thérapie de type SOAP	8
Plan de développement	8
Gestion des délais	8
Plagiat et autres manques d'intégrité	9
Politique de la langue française	9
Accommodement pour étudiants en situation d'handicap	9
Évaluation de l'enseignement	9
Demande de révision d'une note	10
Nature des évaluations	10
Critères généraux d'évaluation	10
Abandon en cours de stage	10
Annulation ou interruption de stage	10
Conséquence d'un échec de stage	10
Matériel didactique	10
Liste du matériel obligatoire	10
Médiagraphie et annexes	11
Références	11

Description du cours

Introduction

Ce stage s'effectue au cours du 4^{ème} trimestre du programme (session d'automne de la 2^{ème} année).

Vous référer à la maquette des cours du programme, disponible dans le référentiel de développement des compétences, pour situer ce stage dans votre cheminement d'apprentissage.

Cours préalables : Le stage ORT-6501 est préalable au stage ORT-6502.

Horaire: 12 jours à temps plein ou à temps partiel soit :

12 jours intensifs entre la fin octobre et la mi-novembre

ou

12 lundis tout au long de la session

ou

12 mardis tout au long de la session

ou

12 jours en modalité hybride (combinaison variable des disponibilités détaillées ci-haut)

Crédits: Deux crédits seront accordés pour ce stage de 84 heures.

NOTE : Pour les stages ExploRÉA, ce stage est d'une durée de 15 jours (3 semaines). La durée du stage intensif sera ajustée en conséquence, afin que le nombre de jours de stage durant la formation soit le même pour tous.

Objectif terminal

Les stagiaires mettront en pratique, en milieu clinique, les compétences développées depuis le début de leur formation en orthophonie, soit:

- L'expertise clinique
- La communication
- La collaboration
- L'érudition
- Le professionnalisme
- La gestion

Se référer à la grille d'évaluation pour le niveau attendu. L'exposition clinique sera évidemment modulée par la réalité du milieu.

A noter que la compétence "promotion de la santé" ne sera pas évaluée dans le cadre de ce stage.

Compétences et apprentissages clés

Les objectifs spécifiques sont précisés à l'intérieur de la grille d'évaluation des compétences du stage 2, disponible dans la section "Contenu et activités".

Approches pédagogiques

Ce stage vise à développer chez les stagiaires les attitudes et les habiletés requises à l'évaluation, la planification et la mise en oeuvre du traitement orthophonique, et ce, conjointement avec le ou la superviseure. Il est réalisé sous **supervision directe seulement**. Des activités d'observation peuvent être effectuées durant le stage. Des rétroactions sont offertes sur une base régulière aux stagiaires, afin de les amener à progresser dans leurs apprentissages. Les stagiaires seront également amenés à réfléchir à leurs propres interventions en identifiant leurs forces et points à améliorer.

Des activités préparatoires s'inscrivent en marge du stage et visent à mieux préparer les stagiaires à la réalisation de ce stage.

Contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est l'outil nécessaire au démarrage du stage et à la poursuite des objectifs du stage. Cela permet de débiter le stage sur une base de compréhension mutuelle des attentes respectives du stagiaire et du superviseur.

Responsabilités des superviseurs

- Discuter et signer le contrat d'apprentissage avec la ou le stagiaire la première ou la deuxième journée.
- Planifier du temps de discussion quotidien.
- Planifier un horaire permettant idéalement au stagiaire de réaliser une évaluation formelle ou deux évaluations sommaires.
- Corriger le(s) rapport(s) d'évaluation.
- Offrir une rétroaction sur la planification et la réalisation du traitement orthophonique.
- Intégrer le ou la stagiaire aux diverses activités d'évaluation et d'intervention à l'horaire.
- À la mi-stage, faire le point sur le déroulement du stage. Contacter la responsable de formation pratique de l'Université si des difficultés importantes sont présentes et si un échec est envisagé.
- Réaliser l'évaluation finale à l'aide de la *Grille d'évaluation des compétences* du stage 2 disponible sur l'intranet de la Faculté de médecine. Discuter de l'évaluation avec la ou le stagiaire qui aura complété son auto-évaluation. Si des différences importantes surviennent, l'indiquer dans la section *Commentaires*. * Pour les superviseurs qui n'ont pas d'IDUL, l'évaluation peut être complétée à l'aide du formulaire PDF disponible sur le site Web [Supervision clinique en réadaptation](#) . L'évaluation complétée et signée doit être envoyée au secrétariat des stages en réadaptation.
- Signer la grille de statistique des activités cliniques préparée par le ou la stagiaire.

Responsabilités des stagiaires

- Participer aux activités prévues à l'université dans le cadre de ce stage.
- Avoir signé le formulaire « Obligations et responsabilités du stagiaire envers le programme de maîtrise en orthophonie de l'Université Laval et les milieux de stages »
- Si des mesures d'accommodement sont nécessaires en stage, la personne étudiante doit contacter la personne-ressource du CAÉ pour une analyse préalable des besoins. **À noter qu'aucun accommodement en stage ne peut être planifié directement avec le milieu clinique.**
- Contacter le superviseur **dès la confirmation du stage** pour préciser les coordonnées de la première rencontre et vérifier les exigences de préparation au stage.
- **Dès la confirmation du stage**, vérifier sur le site [Info-Réadaptation](#)  s'il y a des démarches administratives requises par le milieu de stage et s'assurer d'y répondre promptement.
- Effectuer les lectures préparatoires suggérées par le superviseur ou consulter les tests recommandés, si applicable.
- Remplir la section de l'étudiant du contrat d'apprentissage (disponible dans la section "Contenu et activités") avant le début du stage et la présenter au superviseur en début de stage.
- Discuter des objectifs du stage avec la personne en charge de la supervision, remplir le contrat d'apprentissage et le signer dès le début du stage.
- Rédiger le journal de bord, lorsque requis par l'orthophoniste en charge de la supervision, afin de faciliter la réflexion sur les actions et l'attitude en stage.
- À la mi-stage, faire le point sur le déroulement du stage avec le superviseur. La grille d'auto-évaluation mi-stage, disponibles sur l'intranet, peut être utilisée si désiré.
- Compléter la grille d'auto-évaluation des compétences (disponible sur l'intranet) avant la date prévue pour l'évaluation finale avec la personne superviseuse.
- Compléter le questionnaire *Appréciation du stage par l'étudiant* (disponible dans la section "Évaluations et résultats" de ce site) et en discuter avec le superviseur une fois l'évaluation du stage complétée. **À noter:** le questionnaire est disponible jusqu'au 8 décembre.
- Remplir les deux grilles de statistiques des activités cliniques et les faire signer par l'orthophoniste à la fin du stage.
- Remettre les deux grilles de statistiques au secrétariat des stages au plus tard une semaine suivant la fin du stage.

Secrétariat des stages

Programme d'orthophonie/Département de réadaptation
Université Laval
Pavillon Ferdinand-Vandry, local 4225
1050, avenue de la Médecine
Québec (Québec) G1V 0A6

Activités à réaliser dans le cadre du stage

Au terme de son stage, la personne stagiaire aura :

- participé à des activités d'évaluation variées en présence de l'orthophoniste ;
- préparé et réalisé seul au moins une évaluation (ou réévaluation) formelle ou deux évaluations sommaires ;
- rédigé un rapport d'évaluation formelle ou deux rapports sommaires ;
- communiqué les résultats de l'évaluation au client ou à ses proches (si la situation ne le permet pas, le réaliser à l'aide d'une mise en situation);
- planifié le traitement orthophonique pour certains clients;
- réalisé seul certaines interventions ou parties d'intervention;
- commencé à développer ses habiletés à établir une relation thérapeutique;
- participé aux diverses activités d'intervention en collaboration avec l'orthophoniste.

Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date	Précisions
Informations concernant les stages		
Documents du stage 2		
Documents et informations communes à tous les stages		
Stage en TOM		Présentiel, CEO
Journée en audiologie		Présentiel, VND 1204 ou 2269 selon les groupes
Activités obligatoires préparatoires au stage 2		
Présentation du plan de cours et atelier phono Anne Marie Lanoue		Présentiel, VND 1203
Atelier de consultation et d'administration de tests Afin de pouvoir explorer la plate-forme Q-interactive, merci de visionner la capsule vidéo (onglet 2) AVANT la rencontre.		Présentiel, Centre Apprentiss: voir votre attribution pour le local
Planification d'une activité d'intervention Auto-apprentissage		Module asynchrone: questionnaire à compléter avant le 12 sept. à 12h30
Atelier Intervention		Présentiel, Centre Apprentiss (0862-0878)
Atelier Appui à la réussite en stage Direction des Affaires Étudiantes		Présentiel
Pratiques de rédaction Auto-apprentissage		Module asynchrone
Rédaction de notes de thérapie Auto-apprentissage et évaluation formative		Module asynchrone. Évaluation formative à remettre pour le 10 octobre
Activité obligatoire à la fin du stage 2		
Plan de développement (en préparation au Stage III)		
Activité facultative		
Introduction à la télépratique		Module asynchrone
Section réservée aux étudiants ExploREA		

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

Évaluations et résultats

Calendrier des évaluations

Formatives		
Titre	Date	Mode de travail
Appréciation du stage par l'étudiant	Du 27 oct. 2025 à 00h00 au 12 déc. 2025 à 16h00	Individuel
Planification d'une activité d'intervention	Du 5 sept. 2025 à 15h30 au 12 sept. 2025 à 12h30	Individuel
Complexification de l'objectif et planification d'une activité d'intervention	Le 12 sept. 2025 de 11h30 à 16h30	Individuel
Note de thérapie de type SOAP	Dû le 10 oct. 2025 à 23h59	Individuel
Plan de développement	Du 27 oct. 2025 à 08h30 au 12 déc. 2025 à 16h00	Individuel

L'évaluation de ce stage portera exclusivement sur l'évaluation complétée par la personne responsable de la supervision du stage.

La participation aux activités formatives est toutefois obligatoire, dans la mesure où celles-ci visent à mieux vous préparer à la réalisation de vos stages.

L'échelle de notation suivante sera utilisée pour l'évaluation du stage par la personne responsable de la supervision :

Notation	Signification
4	L'étudiant(e) démontre des apprentissages conformes au profil attendu pour le stage.
3	L'étudiant(e) démontre plusieurs apprentissages conformes au profil attendu pour le stage. Quelques apprentissages demeurent à consolider pour atteindre le profil attendu.
2	Plusieurs apprentissages demeurent à réaliser/consolider pour atteindre le profil attendu pour le stage. L'étudiant(e) doit porter une attention particulière au développement de cette compétence.
1	Les apprentissages de l'étudiant(e) sont clairement en deçà du profil attendu pour le stage. L'étudiant (e) progresse peu dans le développement de cette compétence. Un support particulier doit être mis en place pour soutenir l'étudiant dans le développement de cette compétence.
s/o	Sans objet. Compétence non évaluée.

L'étudiant sera évalué en fonction du niveau attendu pour chacune des sous-compétences évaluées. Les niveaux attendus sont précisés dans la grille d'évaluation en ligne et sont disponibles dans la section "Contenu et activités".

L'obtention de la note de passage (67%) pour chaque compétence est nécessaire à la réussite du stage. Pour la compétence *Expertise clinique*, la note de passage est exigée pour les sections *Évaluation* et *Intervention*. De plus, pour certaines sous-compétences du *Professionnalisme*, l'obtention d'une cote 1 ou 2 peut occasionner l'échec du stage. Cette décision sera prise par la coordination des stages. Ces sous-compétences sont précisées dans la grille d'évaluation. Le calcul des notes pour chaque compétence, ainsi que le calcul de la note finale sont réalisés par la coordination des stages du programme d'orthophonie.

La note finale de ce stage est indiquée avec l'échelle P (succès) ou N (échec).

Informations détaillées sur les évaluations formatives

Appréciation du stage par l'étudiant

Titre du questionnaire :	Appréciation du stage par l'étudiant
Période de disponibilité :	Du 27 oct. 2025 à 00h00 au 12 déc. 2025 à 16h00
Tentatives :	1 tentative permise
Mode de travail :	Individuel
Directives :	Compléter le questionnaire suivant concernant votre appréciation du stage 2.

Planification d'une activité d'intervention

Titre du questionnaire :	Planification d'une activité d'intervention
Période de disponibilité :	Du 5 sept. 2025 à 15h30 au 12 sept. 2025 à 12h30
Tentatives :	1 tentative permise
Mode de travail :	Individuel

Complexification de l'objectif et planification d'une activité d'intervention

Titre du questionnaire :	Complexification de l'objectif et planification d'une activité d'intervention
Période de disponibilité :	Le 12 sept. 2025 de 11h30 à 16h30
Tentatives :	1 tentative permise
Mode de travail :	Individuel

Note de thérapie de type SOAP

Date de remise :	10 oct. 2025 à 23h59
Mode de travail :	Individuel
Remise de l'évaluation :	Boîte de dépôt
Directives de l'évaluation :	Rédaction d'une note de thérapie de type SOAP, suite au visionnement d'un extrait vidéo. La note complétée doit être téléchargée dans la boîte de dépôt avant le 10 octobre à 23h59. Consulter la page " Évaluation formative " de la page de contenu "Rédaction de notes de thérapie" pour plus de détails.

Plan de développement

Titre du questionnaire :	Plan de développement des compétences (savoir-faire ou savoir-être)
Période de disponibilité :	Du 27 oct. 2025 à 08h30 au 12 déc. 2025 à 16h00
Tentatives :	Nombre illimité de tentatives permises (Le résultat de la dernière tentative sera conservé)
Mode de travail :	Individuel
Directives :	Ce plan de développement doit être remis au plus tard une semaine après la fin du stage. La date de remise a été indiquée par défaut une semaine après la période intensive. Si votre stage se termine plus tard, contacter la responsable du cours, afin que la publication du questionnaire soit ajustée à la date de fin de stage.

Gestion des délais

Le professionnalisme se manifeste notamment par la ponctualité et l'assiduité du stagiaire. Ces comportements sont attendus de la part du stagiaire et seront évalués par la personne responsable de la supervision.

Si, pour des motifs sérieux, le stagiaire doit s'absenter, il doit en informer la personne responsable de la supervision dès que l'absence est connue et prendre entente, afin de reprendre la ou les journées de stage manquées.

Plagiat et autres manques d'intégrité

Règles disciplinaires, plagiat et autres manques d'intégrité

Tout étudiant qui commet une infraction au [Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval](#)  dans le cadre du présent cours est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement.

Plus spécifiquement, toute infraction, dont le plagiat, doit être sanctionnée sévèrement.

Les comportements suivants sont des exemples de conduites pouvant entraîner des sanctions allant de la réprimande, à l'expulsion de l'Université ou au rappel du diplôme:

- Obtenir des questions et/ou des réponses d'épreuve d'évaluation sommative.
- Utiliser des travaux d'autres personnes ou en tirer des passages sans en indiquer la source.
- Utiliser un même travail pour des évaluations différentes ou pour des cours différents.
- Utiliser des données provenant de sources non permises durant une évaluation.
- Soutenir ou aider un autre étudiant à commettre une infraction.
- Capter, enregistrer, avec image ou non, photographier ou filmer une personne membre de l'Université à son insu et sans son consentement, à l'occasion d'une activité d'enseignement, de recherche ou de création, de même que conserver ou diffuser un tel enregistrement, photographie, film ou image.

Les cas de fraude intellectuelle et de plagiat seront acheminés au comité de discipline de l'Université Laval qui déterminera la sanction conséquente.

Politique de la langue française

La qualité de la langue sera évaluée par le superviseur à l'intérieur de la grille d'évaluation du stage. Dans le cadre du stage, l'étudiant doit rédiger tous les documents dans un français de qualité.

Accommodement pour étudiants en situation d'handicap

ÉTUDIANTS AYANT UNE SITUATION DE HANDICAP LIÉE À UNE LIMITATION FONCTIONNELLE PERMANENTE

Afin de bénéficier de mesures d'accommodement pour les cours ou les examens, un rendez-vous avec une conseillère ou un conseiller du Centre d'aide aux étudiants travaillant en Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) est nécessaire. Pour ce faire, les étudiants présentant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle permanente doivent visiter le site monPortail.ulaval.ca/accommodement  et prendre un rendez-vous, le plus tôt possible.

Au cours de la semaine qui suit l'autorisation des mesures, l'activation des mesures doit être effectuée dans monPortail.ulaval.ca/accommodement  pour assurer leur mise en place.

Les étudiants ayant déjà obtenu des mesures d'accommodements scolaires doivent procéder à l'activation de leurs mesures pour les cours et/ou les examens dans monPortail.ulaval.ca/accommodement  afin que celles-ci puissent être mises en place. Il est à noter que l'activation doit s'effectuer au cours de deux premières semaines de cours.

Évaluation de l'enseignement

En conformité avec la [Politique de valorisation de l'enseignement](#), il est possible que ce cours soit évalué. Si tel est le cas, une invitation à remplir un questionnaire d'appréciation en ligne sera envoyée. La collaboration des étudiants est importante afin d'assurer et de maintenir la qualité de la formation offerte.

Demande de révision d'une note

L'étudiant désirant déposer une demande de révision de notes ou d'une évaluation doit se présenter au Bureau de la gestion des études (VDN-4265) afin de se procurer le formulaire officiel prévu à cet effet. Seules les demandes présentées par le biais de ce formulaire seront analysées par le professeur concerné.

Nature des évaluations

1. Aspect formatif : tout au long du stage, une rétroaction formative sera offerte par le superviseur suite aux diverses activités cliniques réalisées par l'étudiant. Ce stage comporte aussi des activités formatives obligatoires dont le but est de préparer les étudiants à la réalisation du stage 2.
2. Aspect sommatif : est réalisée via la complétion, par le superviseur, de la grille d'évaluation à la fin du stage.

Critères généraux d'évaluation

Les critères généraux d'évaluation sont en lien avec les objectifs spécifiques (voir la grille d'évaluation du stage 2) et le [Règlement des études](#)  de l'Université. Les objectifs spécifiques s'inscrivent à l'intérieur des compétences développées au programme d'orthophonie: l'expertise clinique, la collaboration, la communication, l'érudition, la gestion et le professionnalisme.

Abandon en cours de stage

Si des circonstances hors du contrôle de l'étudiant motivent l'arrêt du stage, il doit en informer rapidement le superviseur et la coordonnatrice universitaire. Une pièce justificative est alors demandée. **Tout abandon de stage sans motif sérieux** sera considéré comme un échec avec obligation de réinscription et de reprise de stage selon les disponibilités des milieux.

Annulation ou interruption de stage

Le non-respect des articles du code de déontologie de l'Ordre des Orthophonistes et Audiologistes du Québec peut mener à l'interruption du stage, suite à une entente entre le superviseur et l'université.

De plus, chaque étudiant a la responsabilité d'informer les coordonnatrices universitaires, ainsi que son superviseur, de toute situation ou événement pouvant nuire à ses apprentissages ou limiter les tâches à accomplir. Prenez note que dans plusieurs milieux, le retrait préventif est systématique en cas de grossesse. Il est alors de la responsabilité de l'université de s'assurer que les étudiantes connaissent les risques liés à leur présence en milieu de travail, dans le contexte du respect des politiques existantes dans l'établissement. Il est aussi de la responsabilité de l'université de trouver des options alternatives à l'étudiante.

Conséquence d'un échec de stage

La réussite du stage est obligatoire au cheminement de l'étudiant à l'intérieur du programme de maîtrise en orthophonie. Advenant un échec de stage, l'étudiant devra le reprendre selon les recommandations de la coordination des stages et de la direction de programme et selon les disponibilités offertes par les milieux cliniques.

La réussite de ce stage est préalable au cours ORT-6533.

Matériel didactique

Liste du matériel obligatoire

Les documents de stage sont disponibles dans la section [Contenu et activités](#).

Du matériel spécifique au milieu de stage peut être exigé par le superviseur.

Le Centre Apprentiss met à la disposition des étudiantes et étudiants une grande diversité de matériel d'évaluation et d'intervention pouvant être consultée en préparation au stage.

Médiagraphie et annexes

Références

Les documents de stage sont disponibles dans la section [Contenu et activités](#).